

Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2015

Présentation

Le concours Hippocrène de l'éducation à l'Europe appelle à présenter un projet original élaboré par une classe avec son/ses professeurs dans le domaine de la citoyenneté européenne. Il vise à encourager les échanges avec de jeunes Européens, la découverte d'une autre culture, à travers notamment la mobilité.

Il s'adresse aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public ou privé sous contrat. Tous les types de partenariats avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l'Union européenne peuvent être présentés au concours, à la condition que ce dernier soit actif en 2015 (soit qu'il s'agisse d'un partenariat ancien réactivé ou d'un nouveau projet lancé cette année). Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs: appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...

Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra être mise en perspective. Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier. Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire, mais il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dossier. Une attention toute particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs.

Ce concours national est doté de 30.000 euros offerts par la Fondation Hippocrène. Un prix de 5000 euros récompensera le lauréat de chacune des 4 catégories: établissements primaires, collèges, lycées généraux et lycées professionnels, qu'il s'agisse d'établissements de l'enseignement public ou privé sous contrat (aux niveaux primaire et secondaire). La Fondation Hippocrène offrira également un prix de 10.000 euros qui sera choisi parmi l'ensemble des projets ayant candidaté. Elle prendra par ailleurs en charge les frais de déplacement des lauréats à la remise des prix.

Le Prix Hippocrène est organisé en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et l'Agence Europe Education-Formation-France. Il bénéficie de la participation de l'Association Européenne des Enseignants -France (AEDE) et de la Maison de l'Europe de Paris.

Le prix de la Fondation Hippocrène est ouvert pour la quatrième année consécutive à l'ensemble des 30 académies, sur la base du volontariat.

La remise des prix nationale aura lieu entre le 13 et le 28 mai 2015 à Strasbourg, au cœur des institutions européennes, en présence de personnalités européennes et du monde de l'éducation. La Fondation Hippocrène prendra en charge les frais de déplacement des lauréats.

Vous trouverez ci-joints le règlement et la fiche de participation au concours, que les établissements participants devront renvoyer, par e-mail, entre le 5 janvier et le 20 février 2015 à la délégation académique aux relations européennes et internationales et de la coopération de son académie. Votre DAREIC transmettra ensuite à la Fondation Hippocrène (contact@prixhippocrene.eu) les dossiers des quatre lauréats académiques que vous aurez sélectionnés (un dossier par catégorie), **avant le 2 mars 2015**.

Les dossiers seront ensuite étudiés par un jury de présélection organisé par la Fondation Hippocrène qui permettra de désigner 12 projets finalistes. Les candidats finalistes seront ensuite auditionnés à Paris par un jury d'experts qui désignera les 5 projets lauréats.

Pour toute information complémentaire la DREIC est à la disposition de votre DAREIC qui pourra contacter Didier DEON, chargé de mission au 01 55 55 78 16 (didier.deon@education.gouv.fr) ou prendre contact directement avec Dorothee MERVILLE, directrice de la Fondation Hippocrène au 01 45 20 95 94 (dorothee@fondationhippocrene.eu).